

# LES GESTES BARRIÈRES

## AU TIR À L'ARC

\*au 30 juin 2021



Afin de limiter la propagation de la Covid-19, la Fédération Française de Tir à l'Arc a mis en place des mesures de précaution pour la pratique du tir à l'arc.

Les directives suivantes viennent en complément de celles des autorités sanitaires. Elles ne se substituent pas à des mesures validées par les Pouvoirs publics.

### LA PRATIQUE AUTORISÉE



**Le tir en extérieur et en salle pour tous**  
La pratique du tir à l'arc est autorisée en club sans limitation du nombre de tireurs.



**Cours collectifs**  
Les cours encadrés sont autorisés sans limite de participants.

### LES CONSIGNES À RESPECTER



**Distanciation**  
Veillez à respecter une distance de 2 m minimum entre chaque archer sur le pas de tir comme aux cibles.



**Limitez les contacts avec le matériel**  
Évitez tout contact avec le blason ou du matériel partagé sans lavage et désinfection préalable.



**Respect des mesures sanitaires**  
Le port du masque en dehors du temps de pratique n'est pas obligatoire lorsque les distances de sécurité sont respectées.



**Les vestiaires collectifs sont fermés**  
Les regroupements doivent être limités. Seuls les WC et le point d'eau sont accessibles. Les vestiaires collectifs demeurent fermés sauf pour les publics prioritaires.

### LES RECOMMANDATIONS FFTA



**Accès aux sanitaires, point d'eau**  
Lavez-vous les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique avant et après l'entraînement.



**Tenue de sport**  
J'arrive déjà en tenue de sport et me change à mon retour à mon domicile.



**Boissons & alimentation**  
Je viens muni de ma bouteille de boisson, et je repars avec mes déchets produits lors de l'entraînement.

Vous avez des questions sur les gestes à adopter dans le cadre de votre pratique, rendez-vous sur [www.fftta.fr/gestes-barrieres](http://www.fftta.fr/gestes-barrieres)